



Association Fédérative des Groupes de Pairs
Pour Le Développement Professionnel Continu En Médecine du Travail

INFORMATION SUR LA FORMATION ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ASSOCIATION E-PAIRS

E-Pairs propose 2 modalités d'analyse des pratiques professionnelles :

- Sous forme de Groupe de Pairs (GAPEP) qui réunit 5 à 12 médecins du travail, ou d'infirmières en santé au Travail, volontaires, partageant des règles de métier et des valeurs professionnelles, qui s'entendent et acceptent de mettre en discussion leurs pratiques pour les évaluer et les faire progresser.
- Sous forme de Groupe d'Analyse des Pratiques en Equipes Médicales (GAPEM), qui réunit 5 à 12 professionnels de santé au travail (infirmières et médecins) qui s'entendent pour se rencontrer et échanger sur leurs pratiques en confiance.

L'inscription à un GAPEP ou à un GAPEM E-Pairs est une démarche qui engage chacun des participants, et pour laquelle une convention est passée entre E-pairs et leur employeur pour la validation du DPC. Chaque participant doit compléter un tableau de renseignements administratifs afin d'établir l'attestation de formation. Le prix est de 300 euros par an et par participant. A partir de la 3^{ème} année de participation au groupe, le prix est de 250 euros par personne et par an

Pour s'inscrire, il faut remplir, pour le groupe, un bulletin d'inscription et l'adresser à E-pairs par mail à secretaire@e-pairs.org ou par voie postale à l'adresse : E-PAIRS, 17 rue du Colisée, 75008 PARIS

Une personne du groupe est choisie pour être la « personne relais » qui fera le lien avec E-PAIRS.

Le groupe doit se réunir en séance autour d'une « porte d'entrée » et d'une thématique à travailler et doit prévoir plusieurs réunions de 3 heures sur une année civile. Une attestation de formation pour valider son DPC est délivrée à chaque participant par participation à une réunion d'EPP.

Les portes d'entrée de la discussion dans les séances de GAPEP/GAPEM sont

- l'étude de cas cliniques ou de pratiques professionnelles,
- La mise en discussion de recommandations de bonnes pratiques existantes



Association loi de 1901 - déposée le 6 novembre 2006 N° de dépôt : 2006 0048 889
N° de déclaration d'activité de FPC : 11756413675
Enregistrement OGDPC N° 2849
N° SIRET : 494 421 514 00030 Code APE : 9499Z
Site : <http://www.e-pairs.org> Mail : e-pairs@e-pairs.org
Adresse postale et siège social : E-Pairs, 17, rue du Colisée, 75008 PARIS

Chaque médecin ou infirmière devra, à tour de rôle, être animateur et rapporteur (rédaction du compte rendu de la séance), et présenter au moins une fois une situation de travail (cas clinique par exemple).

En fin de réunion, une évaluation de la séance est faite à l'aide du tableau de critères et indicateurs de mesures d'impact du programme GAPEM/GAPEP.

A la fin de chaque année civile, une évaluation annuelle est faite à l'aide du Tableau annuel d'indicateurs de mesure d'impact de ce programme.

Une feuille d'émargement est signée par les participants à chaque réunion. Chaque réunion donne lieu à compte- rendu écrit pour tracer les débats

Les prestations de E-Pairs comporte :

- La mise en relation de la personne relais du GAPEM/GAPEP avec deux membres du groupe-projet (binôme), qui seront les correspondants de celle-ci avec E-Pairs. Ce binôme est chargé d'accompagner les médecins du travail et/ou les infirmiers en santé au travail du GAPEM/GAPEP dans leur démarche collective de DPC
- Un conseil méthodologique, en particulier pour les médecins ou infirmières du travail n'ayant pas l'expérience de cette pratique de travail entre pairs. A cet effet, le binôme est en relation avec la personne-relais au fil des travaux du GAPEM/GAPEP.
- Une Journée d'accompagnement au DPC en GAPEM/GAPEP, lors de l'inscription, organisée « in situ » et financée par l'association E-Pairs, selon le modèle suivant :
 - Matinée : aide méthodologique
 - Après-midi : à partir d'un cas clinique, accompagnement du groupe à l'Evaluation des Pratiques Professionnelles.
- La collecte et la lecture des comptes rendus de réunions traçant les travaux du GAPEM/GAPEP afin de s'assurer de leur cohérence avec les principes de la Charte, en particulier pour ce qui relève des aspects scientifiques, éthiques, et réglementaires.
- Un accompagnement au fil du temps et des travaux réalisés par le GAPEM/GAPEP, pour une progression vers des contributions à l'élaboration de repères pour les pratiques professionnelles en médecine et santé au travail.
- La collecte des feuilles d'émargement et les tableaux de renseignements administratifs en vue de l'établissement de l'attestation de formation.

Tous les documents nécessaires pour la formation sont téléchargeables sur le site www.e-pairs.org